

Vos questions / nos réponses

sevrage au subutex

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/03/2010 14:18

Bonjour, je suis maman de 3 enfants dont 1 petit dernier de 18 mois. Je suis sous subutex depuis 6 ans, je regrette profondément que le médecin m'a prescrit du subutex car je n'étais pas héroïnomane mais plus dans une consommation "festive" (snif d'héroïne ou cocaine le week end) que je gérais plus ou moins bien les derniers temps.

Ceci dit, je suis devenue complètement accro au subutex dès que je me suis rendue compte que l'effet en snif me plaisait, et mon couple s'est détérioré du fait d'une consommation quotidienne chacun de 8mg. Nous nous sommes coupés des autres, le subutex remplaçant notre vie sociale et petit à petit nos relations ne tournaient plus qu'autour de ça.. Nous nous sommes séparés il y a maintenant 2 mois et je n'ai jamais été aussi motivée pour arrêter, je ne supporte plus l'idée que ce produit décide de ma vie, j'ai beaucoup baissé, je peux passer 3 jours à 0,8 puis "recrache" pour une trace, je rebaisse, reaugmente la dose, je dois aussi assurer la journée car je travaille, le soir car il ya les enfants et même la nuit mon bébé se réveillant assez souvent. Je suis décidée à arrêter DEFINITIVEMENT et voudrais partir avec mon bébé sans produit dans un endroit où je ne suis pas tentée. Je sais que je vais en baver mais c'est pas grave, je sais aussi que m'attendent des jours meilleurs. Je voudrais que mon médecin soit d'accord pour m'arrêter 10 jours, est-ce suffisant? Ou puis je aller, je ne voudrais pas partir en clinique, je ne veux pas me séparer de mon petit et pense que je n'ai pas besoin d'un milieu hospitalier. Mais existe-t'il une alternative? peut-être des calmants, une visite quotidienne dans un centre? Merci de me répondre, j'habite en Gironde mais peut partir prendre l'air dans les Pyrénées cette période.

Mise en ligne le 29/03/2010

Bonjour,

Nous nous réjouissons de savoir que vous êtes motivée pour prendre soin de vous et arrêter la consommation du subutex. Faites-vous confiance et soyez de plus en plus consciente de vos ressources. Vous serez sans doute étonnée par votre force intérieure et vos capacités à changer.

Concernant votre prise en charge, il est possible d'arrêter le subutex sans être hospitalisée, en étant suivie en ambulatoire (sur rendez-vous) dans un centre spécialisé en toxicomanie. Sur le plan purement physique, dix jours peuvent être suffisants, mais nous vous conseillons vivement de poursuivre votre démarche par un suivi psychologique.

Notez que ces centres ne proposent pas d'hébergement et le suivi en ambulatoire ne se fait pas forcément quotidiennement. La prise en charge y est gratuite et confidentielle.

A titre indicatif, nous vous indiquons les coordonnées d'un centre à Bordeaux (voir ci-dessous) qui propose le

sevrage du subutex, en ambulatoire ou à l'hôpital. Nous vous conseillons de les appeler afin de savoir si l'équipe en place peut s'adapter à votre demande ou vous orienter vers une autre prise en charge.

Par ailleurs, il existe des centres de post-cure avec hébergement, qui accueillent des personnes déjà sevrées ou sous substitution. Ces centres proposent toutes sortes d'activités pour aider à se reconstruire, ainsi qu'un suivi psychologique et médical. L'Assurance Maladie prend en charge les frais en totalité ou en majeure partie.

Cela pourrait correspondre en partie à votre demande, mais il s'agit le plus souvent d'une prise en charge sur plusieurs mois. Les enfants peuvent être acceptés, mais ce n'est pas toujours le cas.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'une post-cure dans les Pyrénées, à Lafitole. Vous pouvez les appeler pour obtenir plus d'informations.

Nous vous conseillons aussi de parler de votre désir de sevrage à votre médecin. Il pourrait éventuellement vous prescrire une cure thermale qui serait remboursée par l'Assurance Maladie. Elle doit alors être prescrite dans le cadre de soins de certaines affections (voir le lien ci-dessous pour en savoir plus).

Certains établissements peuvent peut-être vous accueillir avec votre bébé.

Bon courage à vous pour la suite de vos démarches.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA résidentiel du Val d'Adour

7, rue de la Tuilerie
65700 LAFITOLE

Tél : 05 62 96 95 11

Site web : www.groupe-sos.org

Centre : 24h sur 24, 7 jours sur 7.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Effectuer une cure thermale \(site Ameli.fr\)](#)